Interpellation présentée par le député : M. Frédéric Hohl

Date de dépôt : 15 novembre 2011

Interpellation urgente écrite Pour le maintien des activités de neurochirurgie à Genève!

Mesdames et Messieurs les députés,

Suite à la recommandation de la Commission « Médecine hautement spécialisée » (MHS) d'attribuer à Lausanne une partie des act ivités de neurochirurgie, pour lesquelles les compétences de Genè ve sont particulièrement reconnues, le mécontentement gronde au sein des milieux concernés.

Au nombre des g riefs: le d éséquilibre en matière de neurosciences cliniques entre Genève et Vaud qui touchera, en premier lieu, les patients genevois et les HUG. Cette réorganisation établie, sans tenir compte de la véritable répartition des compétences médicales, entravera le développement d'activités académiques et cliniques en neurosciences en plein ess or à Genève. Ces recommandations de la MHS p ortent également atteinte à la qualité des soins, de la recherche et de la formation, tant à Lau sanne qu'à Genève; étant précisé que, de plus en plus de prestations médicales relèvent actuellement de la m édecine spécialisée de proximité, et qu 'elles sont assurées sur les d eux sites avec efficacité, tan t en terme d e qualité que d'économie.

Le transfert au CHUV des activités liées à la neuromodulation-stimulation profonde (DBS), à l a radiochirurgie et à la neurochirurgie pédiatrique entraîneront des pertes considérables aux HUG, qui se verraient privés d'un potentiel de développement clinique considérable.

IUE 1267 2/2

La neuromodulation – stimulation profonde (DBS) concerne une trentaine de patients par année dans l'arc lémanique. Son potentiel de développement est immense. Deux professeurs de renom international, neurologue et neurochirurgien, travaillent en interaction dans cette discipline, dans le cadre du programme DBS qui a débuté en avril 2011 et fonctionne à la satisfaction générale. Transférer au CHUV une prestation qui fonctionne parfaitement à Genève et qui serait assurée à Lausanne par le seul service de neurochirurgie n'est guère défendable.

Rien ne justifie non plus le départ de la radiochirurgie à Lausanne, qui concerne environ 200 patients. Bien que le CHUV ait orchestré l'acquisition d'un Gamma-Knife à gr and renfort de publicité, les HU G possèdent un matériel tout aussi performant et disposent d'un service de neu rochirurgie également compétent en matière de chirurgie. Alors que toutes les compétences nécessaires sont disponibles à Ge nève, le transfert prévu apparaît parfaitement injustifié.

Pour ce qui concerne la neurochirurgie pédiatrique (100-150 patients), réalisée jusqu'à présent par des neurochirurgiens genevois en col·laboration avec le CHUV, les questions de relève ont été réglées. Les HUG dispos ent des moyens nécessaires pour poursuivre leur activité en la matière.

Tout autant d'inquiétude du cô té de l'Université qui rappelle que les neurosciences constituent à Genève une priorité pour les hôpitaux, la faculté de médecine et l'Université. Il existe depuis longtemps à Genève de fortes compétences cliniques et aca démiques en la matière, que les préavis de la MHS risquent de mettre en péril. La prise en charge des patients genevois et le projet Art et Neurosciences sur le site de la Jonction seront parmi les premiers prétérités.

Relevons enfin que ces recommandations ont, à l'évidence, été édictées par une commission biaisée. Il est bon de rappeler qu'aucun représentant genevois ne figurait dans sa composition et que deux membres du CHUV en faisaient partie.

Alors que la Conférence Suisse des Directeurs de la Santé a déjà, en partie, validé ces recommandations et que deux courriers ont été adressés au Conseil d'Etat à ce sujet, mes questions sont les suivantes :

Quelle est la position du Conseil d'Etat sur la décision de la CDS d'attribuer la neurochirurgie à Lausanne et comment le Conseil d'Etat entend-il réagir aux courriers qui ont été adressés au DIP par l'Université ainsi qu'au DARES par le Collège des chefs de service des HUG?